

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 JUILLET 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_100 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille dix huit, le dix huit juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mercredi 18 juillet 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Geneviève PEREZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Nathalie PELLEGRINI

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs, Rino GATEFIN, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BETEILLE (pouvoir à Laurence PUJOL), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Jacques ROYER (pouvoir à Thierry DUFOUR), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Céline TAFELSKI (pouvoir à Jean-Paul RAYNAUD), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Sarah LAURENS), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY), Louis BARRET (pouvoir à Geneviève PEREZ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 JUILLET 2018

N° DEL2018_100 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

En matière budgétaire, les modifications proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2018.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au BP, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n°2 du budget général :

Budget GENERAL – DM 2 :

- En fonctionnement :

Dépenses : 116 900 €

- Inscription de crédits pour financer la prestation d'audit du logiciel Civil Net Finances avant le passage à la nomenclature comptable M57, rendu obligatoire par l'expérimentation de la certification des comptes (+ 3 810 €),

- abondement des crédits de formation professionnelle : généralisation du dispositif de formation continue obligatoire des conducteurs de voirie, formations qui ne sont plus prises en charge par le CNFPT et nouvelles demandes (+ 29 500 €).

Ces nouvelles dépenses sont partiellement compensées par une réduction des postes de dépenses suivants : frais de locations mobilières (- 10 000 €), frais de déménagement (- 1 500 €), documentation générale (- 500 €) et autres frais divers (- 2 000 €),

- augmentation des frais de contentieux pour l'exécution du jugement relatif au contentieux sur le marché de restauration du lit et des berges du ruisseau du Séoux (+ 9 600 €),

- augmentation des frais de publication pour les révisions et finalisations des documents d'urbanisme en cours dans les communes (+ 2 000 €),

- ajustement de la contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales suite à notification (+ 17 000 €),

- transfert de crédits du chapitre charges à caractère général vers le compte des subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé (+ 5 000 €) dans le cadre des actions du contrat de ville,

- transferts de crédits de fonctionnement en section d'investissement (- 145 240 €) pour financer le site intranet (40 K€), les aides à l'immobilier d'entreprise (100 K€) ainsi que des frais d'études liés au plan local d'urbanisme intercommunal (3 240 €) et aux procédures communales en cours (2 000 €),

- inscription de crédits pour mettre en concordance le passif du compte administratif avec celui du compte de gestion (40 130 €). Cette écriture est neutralisée par une recette d'investissement du même montant,

- constatation d'une provision pour risques et charges liée à des contentieux dans le domaine des ressources-humaines (+ 6 500 €). Cette dépense d'ordre budgétaire a pour contrepartie une recette d'ordre d'investissement d'un même montant.
- Le virement à la section d'investissement est augmenté de 167 600 €.

Recettes : 116 900 €

- Inscription d'un complément de recettes suite à la notification du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales suite à notification (+ 110 000 €).
- reprise de provisions pour dépréciation des comptes de redevables, votée le 10 avril 2018 suite à l'admission en non-valeur de créances antérieures à 2017 (+ 3 900 €), et à l'extinction d'un contentieux dans le domaine des ressources-humaines (+ 3 000 €),
Ces recettes d'ordre budgétaire ont pour contrepartie des dépenses d'ordre d'investissement du même montant.

- **En investissement :**

Dépenses : 152 140 €

- Inscription de crédits destinés à l'acquisition de vélos à assistance électrique (+ 6 000 €) et à la réalisation d'études d'aménagement des chemins de randonnée (+ 3 000 €)
- réduction des crédits prévus pour l'achat de terrains dédiés aux déplacements doux (- 9 000 €),
- diminution des crédits inscrits pour la création d'une station de carburant sur le centre technique de Lebon (- 274 000 €),
- inscription de crédits complémentaires pour les opérations suivantes : renouvellement des chaudières d'Atlantis (+ 225 000 €), construction d'un deuxième édicule sur le parking Jean Jaurès (+ 33 000 €), et installation des caillebotis en toiture de la Halle Enermasse et de la Halle Innoprod (+ 16 000 €). Le renouvellement des chaudières d'Atlantis sera financé en partie par la revente de certificats d'économie d'énergie,
- transfert de crédits de la section de fonctionnement pour financer le site intranet (+ 40 000 €) et les aides à l'immobilier (+ 100 000 €),
- ajustement des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme, pour intégrer un complément d'étude sur le volet expertise commerciale (+ 3 240 €) et pour tenir compte des procédures communales en cours (+ 2 000 €). Ces coûts sont compensés par une diminution des crédits de fonctionnement équivalente,
- réduction de l'enveloppe des frais d'études au compte 2031 (- 4 200 €) pour procéder au versement d'une avance forfaitaire dans le cadre d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage au compte 237 (+ 4 200 €),
- transferts de crédits inscrits sur les opérations Système d'Information Géographique (- 2 440 €) et Systèmes téléphoniques (- 540 €) vers l'opération Matériel et Patrimoine (+ 2 980 €), pour le renouvellement de matériel informatique.
- reprise de provisions suite aux admissions en non-valeur des créances antérieures à 2017 (+ 3 900 €), et à l'extinction d'un contentieux dans le domaine des ressources-humaines (+ 3 000 €),

Recettes : 152 140 €

- Revente des Certificats d'Economie d'Energie Bonifiés, dans le cadre de l'opération de renouvellement des chaudières d'Atlantis (+ 192 000 €),
- réduction de l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (- 254 090 €),
- inscription de crédits pour finaliser la mise en concordance des passifs du compte administratif de l'agglomération et du compte de gestion du comptable (+ 40 130 €),
- provision pour risques et charges liée à des contentieux dans le domaine des ressources-humaines (+ 6 500 €).
- virement de la section de fonctionnement (+ 167 600 €).

La modification proposée augmente de 269 040 € le montant des crédits inscrits sur le budget général 2018.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 19 juin 2018.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 3 abstention(s)

Monsieur Fabien LACOSTE, Madame Dominique MAS, monsieur Pascal PRAGNERE

ADOpte la décision modificative n°2 du budget général 2018 telle que détaillée en annexe.

DECIDE de constituer une provision de 6 500 € dans le cadre d'un contentieux dans le domaine des ressources-humaines.

DECIDE de reprendre une provision de 3 000 € constituée dans le cadre de l'extinction d'un contentieux dans le domaine des ressources-humaines (provision votée lors du conseil communautaire du 28 septembre 2017).

Pour extrait conforme,
Fait le 18 juillet 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL